LES AFFAIRES D'INTELLIGENCE AVEC L'ENNEMI

Le 3e Conseil de guerre suspecte l'indulgence excessive des jurys des régions libérées

Le 3e Conseil de guerre, sous la présidence du colonel Carrot, a acquitté la femme Debarge, née Marie Philippe, de Hem, qui était accusée de correspondance avec l'ennemi par dénonciations.

Au début de cette affaire, le défenseur avait déposé des conclusions tendant à établir l'incompétence de la juridiction militaire.

Le Conseil, présidé par M. le colonel Carrot, rejeta ces conclusions et se déclara compétent dans les termes suivants :

« Le dossier n'ayant pas été soumis en temps utile à la signature du général commandant le corps d'armée, et la juridiction civile ne paraissant pas suffisamment indépendante : le renvoi devant la Cour d'assises des affaires d'intelligences avec l'ennemi pouvant entraver la répression, les jurys étant composés d'habitants des régions libérées, dont un grand nombre sont restés sous l'occupation ennemie et leur esprit étant entraîné à une indulgence excessive. »

LE TRAFIC DE L'OR

Le lieutenant Paleyrac a interrogé longuement Desrousseaux, accusé du trafic de l'or. L'inculpé se juge victime de dénonciations injustes; mais s'il nie être coupable du trafic de l'or, Desrousseaux reconnaît avoir trafiqué sur les titres, notamment sur les charbons allemands.

Au cours de son interrogatoire, Desrousseaux a, pour la septième fois, imploré la clémence de l'officier et lui a demandé sa mise en liberté provisoire.

Mme Desrousseaux, qui fut interrogée après son mari, a réitéré la demande de mise en liberté que le lieutenant a énergiquement refusée.

L'AFFAIRE MARTINAGE

Nous croyons savoir que des convocations ont été adressées pour vendredi à une ou plusieurs personnes susceptibles de témoigner dans cette affaire devant le magistrat instructeur, ce qui laisserait supposer que l'inculpé serait arrivé à Lille ce jour-là.

MARTINAGE ET LESUR

Nous avons relaté lundi matin comment l'affaire Lesur avait été révélée à la justice par la plainte d'un négociant roubaisien. Des amis de Martinage ont déclaré à l'un de nos confrères que le rôle de ce dernier, dans cette affaire, avait consisté à remettre à M. Rio, commissaire aux délégations judiciaires, rue des Saussoies, à Paris, la photographie des dépositions signées de Lesur père et fils devant le juge allemand de Tourcoing, document qui avait été caché à Roubaix dans les conditions que nous avons rapportées.

LES GRÈVES

CHEZ LES EMPLOYÉS DE BANQUE.. DE ROUBAIX

La journée de mercredi n'a rien marqué de saillant; elle fut très calme. Les grévistes se sont présentés toute la journée pour le pointage, au siège du syndicat, Salle du Gymnase, rue du Grand-Chemin, à Roubaix.

Aucune entrevue n'a eu lieu.

UN APPEL DES SYNDICATS D'EMPLOYÉS

Les syndicats d'employés de Roubaix « Syndicat des Employés » (neutres) et « Union Syndicale des Employés » (catholiques), ont fait placarder en ville une affiche dans laquelle, s'adressant aux employés, ils disent notamment :

« Vos collègues de la Banque viennent de cesser le travail.

» Vous savez pourquoi, vous connaissez leurs salaires dérisoires. Sachez aussi que, depuis sept mois, les démarches se sont multipliées pour entrer en relations avec leurs employeurs.

» Eux-ci refusent tout à la fois de nous répondre et d'accorder les légitimes satisfactions réclamées.

» La patience a des bornes, celle de vos camarades est épuisée. Ils ont engagé la lutte avec la seule arme qui leur restait: la grève...»

CHEZ LES CHEMINOTS DE ROUBAIX ET ENVIRONS

Les cheminots de Roubaix et environs adhérents à la Fédération nationale des Travailleurs des chemins de fer, nous communiquent l'ordre du jour suivant, que nous publions à titre documentaire :

Les cheminots des gares de Roubaix, Roubaix-Wattrelos et Croix-Wasquehal, réunis le 3 février en assemblée générale de leur syndicat :

Prennent acte des résultats obtenus en ce qui concerne la base de l'échelle des traitements,

Pour l'indemnité exceptionnelle de 720 fr., et les modalités de l'échelle ils font confiance au Conseil fédéral pour obtenir satisfaction;

Demandent qu'il exige une augmentation de 100 pour cent de l'indemnité de résidence pour la province;

Décident la grève à l'appel du Conseil fédéral si satisfaction n'est pas accordée.

Les élections contestées de Roubaix, Croix, Lille, Halluin Chéreng devant le Conseil de Préfecture

C'est vendredi prochain que seront présentées, devant le Conseil de Préfecture, les contestations des élections municipales de Lille, Halluin, Anzin et Chéreng.

Celles émanant de Roubaix et de Croix ont été reportées au lendemain samedi, 7 février.

Le « Grand Hebdomadaire Illustré » de la Région du Nord

Voir, dans le prochain numéro du Grand Hebdomadaire Illustré :

Le voyage de M. Poincaré en Belgique ; — La pose de la première pierre du monument du Blanc-Nez aux défenseurs du détroit ; — Les auteurs des grands crimes de la guerre ; — L'incendie du Collège de Marcq ; — Orchies, village provisoire ; — L'équipe de l'Olympique Lillois à Paris ; — Les hommes du jour.

Demander le « Grand Hebdomadaire Illustré » à tous les vendeurs de journaux. Le n°, 0.90 c.

LE CRIME DE DEULÉMONT

Ce qu'entendirent les policiers anglais

Les recherches poursuivies aujourd'hui par la brigade mobile n'ont rien apporté de nouveau concernant le crime de Deûlémont.

Nous avons relaté, en rapportant le crime, que deux policiers anglais avaient entendu des cris. Ces deux détectives du service de la police anglaise à Lille, MM. Carlton et Sinclair, se rendaient à Quesnoy-sur-Deûle pour rechercher un déserteur anglais disparu depuis le 26 décembre.

Ils étaient descendus à Quesnoy par le même train que la victime. C'est en se dirigeant vers le lieu de leurs recherches qu'ils entendirent des cris entre 5 h. 3/4 et 6 h. du soir, cris très éloignés et dont ils ne purent saisir la direction à cause du vent et de la pluie. Ils s'arrêtèrent deux ou trois cents mètres plus loin dans un cabaret, où ils demandèrent la route de l'Ecluse de Deûlémont, et c'est le gamin de la maison qui les conduisit.

M. Merchier, juge d'instruction, a fait convoquer, pour demain, les deux détectives, et il leur fera préciser certains points du récit que nous venons de reproduire.

L'incendie au Collège de Marcq

Le Collège de Marcq est un des collèges libres les plus anciens de France. En effet, c'est en 1840, que le comte Charles de Muyssaert fit don de son château à l'enseignement, et c'est quelques années plus tard, que la chapelle et l'aile où l'incendie s'est déclaré, furent construites.

LA BENEDICTION DE LA CLOCHE

M. le chanoine Trône, supérieur du Collège, avait choisi le jour de la fête du collège, qui a lieu, chaque année, le jour de la Purification, pour la cérémonie de la bénédiction de la cloche nouvelle, en remplacement de celle volée par les Boches.

Près du chœur, à un mètre de hauteur, avait été suspendue la « Marie-Alexis », qui ne pèse pas moins de 800 kilos et qui est ainsi supérieure à sa devancière. Entourée de fleurs et draperies, la jolie cloche, artistiquement travaillée, portait robe de baptême, toute ornée de dentelles. C'est à dix heures du matin que Mgr Charost, en tant que parrain et accompagné de la marraine, Mme Debailleul, de Marcq, était venu bénir sa filleule, qui porte une inscription en latin, dont voici la traduction :

« Sous le pontificat de Benoît XV, Alexis Charost étant évêque de Lille, en l'année 1920 de N.-S.-J.-C., la 80e du collège, la 60e de la chapelle, Mgr Alexis Charost, évêque, alors que le révérend Paul Thône était supérieur, m'a bénie et consacrée, au jour de la Purification, sous le nom de Marie-Alexis, en souvenir de ma sœur volée, afin que par moi les louanges et les prières s'envolent en l'honneur de la patrie libérée et du collège préservé. »

Monseigneur, au cours d'une allocution prononcée avant la bénédiction, avait, rappelant le souvenir de l'ancienne cloche, dit « la cloche précédente était née de l'espoir et de la paix, mais celle-ci provient de l'angoisse et de la douleur ».

LA REPRISE DES CLASSES

La reprise des classes se fera :

Pour la grande division : lundi prochain, 9 février ;

Pour la petite division : le lundi suivant, 16 février, au matin :

Chronique Locale

ROUBAIX

Un témoignage de reconnaissance aux organisateurs de l' « Oiseau de France »

Nous apprenons qu'un Comité vient de se constituer à Roubaix, dans le dessein d'étudier les moyens de témoigner, aux organisateurs de l' « Oiseau de France », la reconnaissance de tous ceux qui, pendant la guerre, ont bénéficié de leur dévouement.

Le Comité a son siège à l' « Institut Technique Roubaisien », 37, rue du Collège.

Une femme sous un tramway

Mercredi, vers 16 heures, un pénible accident qui, espérons-le, n'aura pas de suites graves, est survenu, Grand'Place, devant le kiosque des tramways.

Mme Genty, née Julienne Vreulz, 52 ans, 65, rue du Chemin-de-Fer, voulant se diriger vers la gare, avait pris place dans un tramway E, venant d'arriver de Tourcoing.

Le receveur, sachant que sa cliente descendait à la gare, la prévint qu'en prenant le tramway B, qui arrivait, elle arriverait plus tôt à destination. Immédiatement, Mme Genty descendit et passa derrière la remorque. Arrivait alors le tramway de Wattrelos ; elle se gara pour le laisser passer, quand, au même moment, le tramway E faisait machine arrière pour la manœuvre.

Violemment tamponnée, la malheureuse femme tomba sur le pavé, glissant, et la remorque s'engagea sur elle.

Aux cris poussés par les témoins de l'accident, le wattmann bloqua sa machine, au moment où une des roues allait écraser l'un des pieds de la victime, comprimée par le chasse-corps.

Faisant machine avant, on parvint à dégager la blessée dont le corps, au passage du chasse-corps, fit un tour complet sur lui-même.

Relevée aussitôt, elle se traîna, aidée par un employé du tramway jusqu'au kiosque d'attente, où M. le docteur Lerat, témoin de l'accident, ne constata aucune fracture.

Quelques minutes après, lorsque Mme Genty fut remise de son émotion, on la fit monter sur un tramway, et elle put rejoindre son domicile.

Au Ravitaillement

Tous les jours aux Halles Vente Libre de : Eau de Javel et Brosses; Beurre demi-sel, 14 fr. 00 le Beurre de Normandie, 16 fr. le kilo; Fromage Hollande et Chester, 9 fr. le kilo.

VIN ROUGE (le litre 1.60) 1 litre par personne
Jeudi, de 8 à 11 h., 16e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 15e jaunes et vertes.

POMMES DE TERRE, 0.35 le kilo (3 kil. par pers.)
Jeudi, de 8 à 11 h., 6e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 7e jaunes et vertes.

POMMES, le kilo 0 fr. 45 (2 kil. par personne)
Jeudi, de 8 à 11 h., 6e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 7e jaunes et vertes.

VINAIGRE D'ORLEANS, ½ lit. par pers., pour 0,65
Jeudi, de 8 h. à 10 h., 11e vertes.

LA DISTRIBUTION DU CHARBON pour le 2e secteur commencera aujourd'hui, jeudi.

COMITE DES FETES DE LA RUE DE TOURCOING. — Dans sa réunion du 3 février, la Commission a décidé que, cette année, les fêtes auront lieu les samedi, dimanche et lundi de la Pentecôte, et fixe la même date pour les années suivantes.

Une réunion générale de tous les commerçants se tiendra au siège, « Alcazar Cinéma », 117, rue de Tourcoing, dans le courant du mois de mars, pour établir le programme des réjouissances pendant ces trois jours.

LAITERIE DES HALLES, 51, rue Pierre-Motte. Beurre fin normand 15 frs, Charentais 16.50. Pain d'épices 3.50 le kilo. Vermicelle, nouilles, 2.70 le kilo. Liqueurs de toutes marques à des bas prix. 43918d

VOL AU VESTIAIRE. — Un ajusteur, M. Clotaire Playe, 28 ans, demeurant à Tourcoing, boulevard de l'Egalité, 148, avait déposé, mercredi matin, dans le vestiaire de l'usine Deldalle, boulevard de Metz, son veston dont la poche intérieure était garnie d'un portefeuille contenant 80 francs en billets de 20 francs, divers papiers et des photographies.

Le midi, à la sortie, il s'aperçut que le portefeuille et son contenu avaient disparu. Il a porté plainte contre inconnu à la police, qui fait des recherches.

LES CUIVRES CACHES sont soigneusement réparés, appropriés ou remis à neuf, à Roubaix, 47, rue Jacquard. Service de Reconstitution. Maison ancienne de confiance. 43898d

EN TOMBANT, UNE JEUNE FILLE SE BLESSE GRIEVEMENT. — Mercredi soir, vers six heures et demie, Mlle Lucienne Treutenaux, 21 ans, demeurant rue d'Ypres, cour Vienne, 2, en revenant de son travail, a fait une chute rue Monge. Elle fut relevée avec une fracture du vésicule et une foulure au pied droit. M. le docteur Dupré l'a fait admettre à l'Hôpital de la Fraternité.

HALLE FLIPO. Beurre 14.00, extra recommandé 15.80. Pain d'épices au miel 3.50 le kilo. Vin blanc fin 2.95, rouge 2.00. Figues vieilles 1.50, nouvelles 3.00. Assortiment fromages extra de 9 à 12 frs le kilog. 45020d

LE SADL est supérieur à la meilleure lessive, le paquet 0.45. 452

BARRIQUES BORDELAISES payées très cher par L. Vandeputte, 122, Bd de Metz. 206-2

CROIX

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Le paiement de l'allocation militaire pour la période du 1er au 30 janvier aura lieu dans l'ordre suivant : Jeudi 5 février : 1 à 38.200, de 8 h. 30 à 9 heures; 38.201 à 43.420, de 9 à 10 h.; 43.421 à 58.100, de 10 à 11 h.; 58.101 à 69.800, de 11 h. à 11 h. 30; 69.801 à 86.380, de 2 à 3 h.; 86.381 à 92.060, de 3 h. à 3 h. 30.

Vendredi 6 février : 92.061 à 96.185, de 8 h. 30 à 9 h.; 96.186 à 115.000, de 9 h. à 10 h.; 115.001 à 137.000, de 10 à 11 h.; 137.001 à 139.020, de 11 h. à 11 h. 30; 139.021 à 148.860, de 2 à 3 h.; 148.861 à 150.000, de 3 h. à 3 h. 30. — Prière de se munir de 2 fr. 50 de monnaie.

UNE ARRESTATION POUR VOL DE DEUX POULETS. — Dans la nuit de mardi à mercredi, MM. François Vanoowenberghe et Isidore Vandenabel rencontrèrent sur le pont du canal un individu à l'air suspect.

Ce dernier, invité à dire s'il était chargé de la surveillance des travaux qui sont exécutés actuellement, ne sut que répondre.

A ce moment, le veilleur de nuit, ayant entendu prononcer son nom, sortit de sa cachette.

Après quelques explications de part et d'autre, l'individu à mine suspecte fut arrêté et conduit au dépôt, où il fut trouvé en possession de deux poulets déplumés, portant une étiquette 29 fr.

Interrogé, mercredi matin, par M. Fossat, commissaire de police, ce noctambule a déclaré se nommer Régis Heyde, 29 ans, sans profession ni domicile fixe; il n'a pas dit au magistrat où il s'était emparé des deux poulets trouvés en sa possession. Il a été maintenu en état d'arrestation.

Là personne qui a été victime de ce vol est priée de se faire connaître au magistrat, pour rentrer en possession de son bien.

AU RAVITAILLEMENT. — Vente libre tous les jours. 97, rue Jean-Jaurès : Beurre extra fin, 15 fr. le kilo; margarine supérieure, 3.50 la livre; pain d'épice au miel, 3.30 le kilo; figues de premier choix, 2.70 le kilo; pommes première qualité, 0.40 le kilo; confiture, 2.50 les 500 gr.; fromage, 1.40 le quart; huile supérieure, 5.00 le litre; sardines, 1.90, 1.55, 1.00 la boîte; sel fin, 0.35 le kilo; savon mou, 1.00 le kilo; cuir, 4.50 le kilo.

WASQUEHAL

ALLOCATION AUX REFUGIÉS. — Le paiement aura lieu vendredi après-midi, 6 février, à la Mairie. S'adresser au premier guichet, de 2 à 4 heures.

EN TOMBANT D'UNE ECHELLE. — Un monteur électricien, M. Albert Cauchies, 25 ans, demeurant à Wasquehal, rue Sadi-Carnot, occupé à la Filature du Nord, pour le compte de M. Paul Olivier, entrepreneur à Lille, est tombé en bas d'une échelle, par suite de la mise en marche d'un rendeur. M. le docteur Butin a constaté une contusion du tibia, qui nécessitera un repos de 20 jours.

WATTRELOS

Un infanticide à la Baillerie

Un infanticide, qui a provoqué, dans toute la ville, un vif émoi, a été commis dans la journée de mardi, rue de la Baillerie.

Au numéro 224, maisons Castelain, habite la famille Dancette, composée du père, veuf depuis 1914, et de ses huit enfants. C'est Marie Dancette, âgée de 21 ans, l'aînée de cette nombreuse famille, qui est inculpée d'infanticide.

Mardi, vers midi, Marie Dancette s'alita. Son père, M. Dancette, ouvrier emballeur, à Roubaix, était à son travail. Comme la jeune femme se trouvait seule, des voisines, qui n'étaient au courant de rien, vinrent lui offrir des soins. Marie Dancette s'y refusa obstinément. La croyant un peu mieux, les voisines se retirèrent.

Quelques instants après leur départ, un bébé du sexe masculin venait au monde. Marie Dancette, qui se trouvait aux water-closets, le fit disparaître dans la fosse.

Revenant la voir, les voisines furent très étonnées de ne pas la trouver au lit. L'une d'elles, se mettant à sa recherche, la découvrit aux water-closets.

Soupçonnant un malheur, elle se mit à interroger Marie Dancette, mais celle-ci se borna à lui répondre qu'elle se trouvait mieux, et revint s'aliter.

M. le docteur Maillard fut requis et fit aussitôt prévenir M. le commissaire de police.

Une enquête fut ouverte aussitôt, mais la mère coupable nia énergiquement son acte.

Sur ces entrefaites, le père de Marie Dancette, très affecté, arriva, et faisant lui-même des fouilles, découvrit l'enfant dans la fosse d'aisance. Le bébé, asphyxié, avait cessé de vivre.

Vers 20 h., M. Bouladoux, commissaire de police, fit subir à Marie Dancette, un interrogatoire qui resta infructueux. Elle continua de nier en disant que l'enfant était tombé accidentellement dans la fosse.

Dans la journée de mercredi, le père de Marie Dancette fut entendu. Il ignorait absolument l'état de sa fille. D'après l'enquête, M. Dancette est d'ailleurs très honorablement connu dans son quartier, comme de tout son entourage.

Mercredi soir, Marie Dancette subit un nouvel interrogatoire et, pressée de questions, avoua qu'elle avait prémédité son crime.

Dans la soirée, par ordre du Parquet, le corps du bébé a été transporté à Lille, où l'autopsie sera pratiquée.

Marie Dancette ne peut dès maintenant être mise en état d'arrestation. Elle est néanmoins tenue à la disposition du Parquet.

M. Delalé est chargé d'instruire l'affaire.

RAVITAILLEMENT. — Vendredi 6, numéros 6.001 à 6.600; de 13 h. 15 à 17 h. 15, numéros 6.601 et au-dessus.

LA MEDAILLE MILITAIRE POSTHUME A UN HABITANT DE WATTRELOS. — Le Gouvernement militaire de Paris vient de faire remettre, par l'intermédiaire de la municipalité, à Mme veuve Salembier, la médaille militaire décernée à son mari, M. Alphonse Salembier, mort au champ d'honneur, inscrit au tableau spécial de la Médaille militaire.

La citation suivante accompagnait la décoration :

« Salembier Alphonse, maître pointeur au 63e R. A. : Excellent pointeur, possédant au plus haut degré l'esprit du devoir. Blessé mortellement à son poste de combat le 2 avril 1918, au cours d'un tir de nuit. A été cité. »

TAXES DES VIANDES FRIGORIFIÉES. — M. le Maire vient de prendre un arrêté fixant comme suit le prix des viandes frigorifiées :

Bœuf. — 1re catégorie : Aloyau, filet, culotte, pièces à queue, noud du Roi, 5 fr. 40 le kilo; 2e cat. : épaule, côte, épaisse raccource, gras de bœuf, 4 fr. 40 le kil.; 3e cat. : découvert, croisure, flanchet, mince raccource, 3 fr. le kil.

Mouton. — 1re catégorie : filet, gigot, 1res cotelettes, 6 fr. le kil.; 2e cat. : 2es cotelettes, épaule, 4 fr. 80 le kil.; 3e cat. : fricassée, 3 fr. 60 le kil.

Ces viandes (bœuf ou mouton), peuvent être vendues avec os, dont le pourcentage ne pourra dépasser 250 gr. par kil. de viande, quel que soit la catégorie. Le prix de la viande de 1re catégorie sans os (bœuf ou mouton), est taxé à 7 fr. le kil.

Le prix du suif est taxé à 4 fr. 20 le kil.

Art. 2. — Les dispositions contraires au présent arrêté sont seules annulées. Les prescriptions concernant le découpage, l'exposition et l'étiquetage des viandes restent en vigueur.

La vente à des prix supérieurs à ceux fixés à l'article 1 du présent arrêté est formellement interdite, même avec le consentement de l'acheteur. Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois.

Article 3. — Le présent arrêté sera notifié à chaque boucher de Wattrelos et chacun d'eux devra en tenir affiché un exemplaire dans l'endroit le plus apparent de sa boutique.

LANNOY

PAIEMENT DES SECOURS DE CHOMAGE, jeudi 5 février, de 8 h. du matin à 16 h. Numéro 1 à 2.000. (Consulter les affiches.) Pour les réfugiés, à 15 h. 30. Les retardataires ne seront plus servis.

TOUFFLERS

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Le paiement aura lieu le 6 février (vendredi), et non le 8, de 9 à 10 heures. Les allocations aux Familles de la Nation seront payées le même jour, de 10 à 11 heures.

HEM

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni lundi soir che prochain, 8 courant, à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Henri Delecroix, maire. — 19 conseillers étaient présents.

Le Maire communique les circulaires envoyées par l'Office départemental des charbons, et rend compte de la réunion qui a eu lieu entre les maires du canton à ce sujet.

Une réglementation pour la remise des bons de charbon à prélever aux mines, et les conditions de vente aux habitants est établie. M. Bernard demande que l'arrêté réglementant la vente du charbon soit de nouveau affiché et que les contrevenants soient poursuivis.

La demande formulée par le Syndicat des médecins du canton pour le relèvement du tarif des divers services administratifs, est renvoyée à une séance ultérieure.

L'entrepreneur des pompes funèbres avise le Conseil qu'il ne peut plus assurer le service aux anciennes conditions. Sa proposition seront examinées par la Commission des finances et un nouveau tarif, tant pour les transports de corps que pour les concessions sera élaboré.

La demande de M. Bernard, tendant à l'érection d'un monument aux victimes de la guerre, et l'organisation d'une fête de poilus, est renvoyée à la Commission.

En attendant le vote du budget, les crédits nécessaires au fonctionnement des services municipaux pour le 1er trimestre de 1920 sont votés.

Le Conseil passe ensuite à l'examen des questions d'assistance. La liste d'assistance médicale gratuite révisée par la Commission, est adoptée. Au sujet des médicaments délivrés par le service de l'assistance, MM. Bernard et Obert, demandent s'il est exact que certains médicaments puissent être de qualité inférieure à ceux délivrés au public. M. le Maire répond que cela ne lui paraît pas possible, mais qu'en tout cas, il prendra des informations à ce sujet.

Une demande de sursis militaire pour continuation d'études reçoit un avis favorable.

Les demandes d'assistance aux familles nombreuses et aux vieillards sont acceptées.

ANNAPPES

ASSISTANCE MÉDICALE. — La Commune nous prie d'insérer :

Qu'elle tient à la disposition des intéressés la liste d'assistance médicale gratuite leur permettant le choix du docteur; les cartes bleues de 1914, non valables à partir de ce jour, doivent être remises à la Mairie.

LE CORPS DES POMPIERS RECONSTITUÉ. — Après délibération du Conseil municipal, M. le Maire approuve la reconstitution de la subdivision du corps des pompiers.

Celui-ci se composera d'un cadre de 14 hommes, recevant chacun une subvention mensuelle de 100 fr. En outre, le paiement de l'allocation non réglé depuis 1918, leur sera accordé jusque 1919.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Le Maire informe les personnes ayant sollicité du bureau de secours draps, couvertures ou courte-pieds, que la distribution se fera à la mairie (1er étage), dimanche d'études reçoit un avis favorable.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, JEUDI 5 FÉVRIER :

Marché : de 8 h. à midi.

Caisse d'épargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 2 à 4 h.

Bibliothèque Saint-Christophe, 16, rue des Orphelins : de 2 à 4 h.

Service des dommages de guerre : Réception des dossiers à la Mairie : de 8 h. 30 à midi, numéros 17.251 à 17.300; de 2 à 6 h., numéros 17.301 à 17.350.

Paiement des allocations militaires, salle des fêtes Hospices, rue d'Havré : Matin, de 9 à 11 heures, réfugiés à Tourcoing et allocataires des classes 1918, 1919 et 1920, dont les soutiens sont au service; le soir : de 2 à 4 h., classes 1911, 1912 et 1913 : Numéros 10.905 à 26.055.

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public de 10 h. à midi, de 2 à 4 h.

Théâtre municipal : « La Traviata ». Rideau à 20 heures.

La Renaissance industrielle

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Il est impossible de ne pas voir l'admirable effort fourni, par les industriels, pour faire renaître l'industrie de la région et au fur et à mesure que les résultats s'atteignent, l'on constate les vides affreux que la guerre a creusés dans le monde des travailleurs.

Il importe donc pour que l'avenir soit assuré, de préparer, dès maintenant, les futurs travailleurs. C'est le rôle de l'enseignement technique, et c'est ce qu'ont compris, depuis longtemps, les dirigeants de cet enseignement, parmi lesquels l'on peut citer M. Dupin, directeur de l'Ecole pratique de commerce et d'industrie de Tourcoing.

Il vient de rénover le cours de textiles, lui donnant une nouvelle direction, de façon à en faire un enseignement complet, appelé à rendre les plus grands services à l'industrie. Et ce qu'il y a de plus heureux, c'est que les barrières politiques qui séparaient les industriels de cette admirable école semblent être tombées, pour le plus grand bien de tous.

Ce cours de textile est suivi actuellement par 60 élèves, qui se sont réunis dimanche 25 janvier et ont visité l'admirable Musée industriel de la Chambre de commerce de Tourcoing, sous la conduite de M. Joseph Petit-Leduc, toujours aussi accueillant et aussi disposé spontanément à rendre service.

Le plus naturellement du monde, M. le conservateur du Musée donna aux 60 visiteurs, une leçon sur le vif qui sera des plus profitables. M. Labrière, artiste dessinateur et professeur, expliqua aux élèves les divers éléments décoratifs qui font la base de la décoration des étoffes aux diverses époques.

Cette visite dura deux heures et il est souhaitable de voir se renouveler souvent ces genres de leçon.

Le Mouvement de la Population

La ville de Tourcoing comptait, au 1er février 1920, 78.011 habitants. La population était, au 31 janvier 1919, de 70.537, soit une augmentation de plus de 7.000 habitants, exactement 7.274.

Au dernier recensement officiel de 1911, il y avait, à Tourcoing, 82.644 habitants, soit une différence actuellement en moins de 4.633 habitants. Si l'on tient compte de la multiplicité des mariages contractés depuis la délivrance, notre population aura bientôt retrouvé son importance d'avant-guerre

AU RAVITAILLEMENT

Une vente de vin rouge, Conditionnement, place Sébastopol. — Le jeudi 5 février, un litre par personne, pour 1.75 :

Secteur 13 : cartes grises, numéros pairs, de 8 à 9 h., impairs, de 9 à 10 h.; cartes roses, numéros pairs, de 10 à 11 h.; impairs, de 11 à 12 h. — Secteur 1 : cartes grises, numéros pairs, de 2 à 3 h.; impairs, de 3 à 4 h.; cartes roses, numéros pairs, de 4 à 5 h.; impairs, de 5 à 6 h.

L'inscription du charbon (Mairie de Tourcoing, salle des fêtes) : Le vendredi 6 février 1920 : Secteur 4 : cartes grises, de 8 h. 30 à 11 h. 30; cartes roses, de 14 h. à 16 h. 30. — 1 et 2 personnes, 100 kil., pour 14.50; 3, 4 et 5 personnes, 150 kil., pour 21.75; 6 personnes et plus, 200 k., pour 29 fr. — Les personnes sont priées de bien se conformer aux instructions.

GROUPE DES MUTILÉS DE LA FÉDÉRATION DE TOURCOING ET DE SES CANTONS. — On nous prie d'insérer la note suivante :

Le Groupe des Mutilés de la Fédération de Tourcoing rappelle à MM. les Industrels et Négociants qu'il y a encore en ce moment, 162 mutilés à placer. C'est un devoir pour toute personne désirant employer un personnel de confiance, de penser à ceux qui, à l'heure actuelle, sont victimes de leur bravoure. Ces mutilés ont également une famille à soutenir et un avenir à assurer à leurs enfants, et ce n'est pas avec la maigre pension que l'Etat leur alloue, qu'ils peuvent y parvenir.

Les places d'employés, hommes de confiance, veilleurs, gérants, ouvriers cordonniers, etc., etc., seront acceptées avec reconnaissance.

Les offres d'emploi seront reçues au bureau de la Fédération des Combattants, 43, rue du Haze, à Tourcoing, où, par un classement rationnel, on pourra donner satisfaction à l'employeur et à l'employé.

Pour la Commission :
Le président, A. DUGAUQUIER.

A L'INSTITUTION DU SACRE-CŒUR. — Notre Collège libre, en reconstituant dès la fin de la guerre tous les éléments de sa vie si active, n'a eu garde d'oublier la musique. En outre de la fanfare, une symphonie vient de se constituer composée elle aussi d'anciens élèves et d'ailleurs ouverte à tous les talents et les dévouements qui voudraient s'y employer. Une société dramatique est en formation. Ces divers groupes organisent, avec le concours du Broutteux, pour le dimanche 14 mars, une séance dans la salle des fêtes nouvellement restaurée. On peut dès à présent leur prédire brillant succès.

REMERCIEMENTS AUX POMPIERS. — A la suite de l'incendie qui s'est produit dans son immeuble, rue de la Gare, M. Jourdain a adressé une lettre de félicitations avec remerciements à M. le capitaine Debruyn qui a pu, par son énergique intervention et avec le concours de sa compagnie d'élite, combattre efficacement le sinistre. Une somme de deux cents francs a été versée par l'industriel sinistré à la Caisse de secours des pompiers.

D'autre part, M. Charles Roger, négociant en charbons à Roubaix, a également accordé une somme de cent francs aux pompiers de Tourcoing qui ont porté secours à son établissement où le feu s'était déclaré. Une lettre de remerciements a été adressée à nos pompiers par le négociant sinistré.

IMPORTANTE ARRESTATION. — M. Galan, commissaire de police du 1er arrondissement, a arrêté un certain Henri Decavel, 45 ans, demeurant rue des Bonnets, 113, inculpé de vol. Cet homme vivait maritalement avec une journalière, Rosa Vanderbruge.

Après avoir bu plus que de raison en compagnie d'un ami, Decavel réintégrait son domicile. Sans rime ni raison il provoqua son amie et au paroxysme de la colère il se livra sur celle-ci à des voies de fait. Après l'avoir rouée de coups dont elle porte les traces, Decavel partit avec son acolyte en emportant certains bijoux appartenant à la femme Vandenbruge.

Informé de la scène, le commissaire de police s'était rendu sur les lieux avec le brigadier Dujardin. Après bien des recherches, les policiers découvraient la retraite de Decavel qui s'était caché dans un cabaret du voisinage, rue Vauban.

L'inculpé a été déféré au Parquet. Ajoutons que Decavel se trouvait sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

EMPRUNT FRANÇAIS. — On souscrit dès maintenant aux guichets de la Banque Nationale de Crédit, 97, rue de Tournai. Prix d'émission : 100 francs. Intérêts annuels : 5 francs. Amortissement en 60 ans. Prix du remboursement : 150 francs. 43943d

UN SUICIDE, RUE NATIONALE. — Dans une crise de neurasthénie, M. Henri Fontaine, 63 ans, cafetier « Au Damier », 43, rue Nationale, s'est donné la mort en se coupant la gorge avec un rasoir. Mercredi soir, vers 19 heures, le cafetier était monté dans sa chambre sans rien dire à sa famille. Peu de temps après, sa nièce, inquiète de ne pas le voir descendre, monta à l'étage et arrivant dans la pièce, la jeune fille vit son oncle gisant inanimé, tenant dans sa main un rasoir ensanglanté.

Aux cris d'épouvante de la jeune fille, des voisins s'étaient empressés d'accourir, mais les secours furent inutiles, la mort avait fait son œuvre rapidement; le malheureux s'était sectionné la carotide.

M. le docteur Desbonnet a constaté le décès. Le commissaire de permanence a fait les constatations d'usage.

MOUVAUX

BLESSÉ A L'ŒIL. — L'un des ouvriers de la Chaudronnerie de Roubaix-Tourcoing, rue de Tourcoing, à Tourcoing, M. Maurice Gueldhof, 24 ans, demeurant rue de Bruges, 113, à Menin, a été blessé à l'œil gauche par de la fonte en fusion. M. le docteur Bonte a prescrit au blessé un repos de 12 jours.

MARCQ-EN-BARŒUL

CHARBON. — La Mairie nous communique : 1° La ville de Marcq-en-Barœul délivrera aux marchands patentés d'avant-guerre des bons réguliers pour enlèvement de charbon aux mines ; les porteurs auront à les fair estampiller ou échanger au Bureau départemental du charbon à Lille.

2° Le charbon devra revenir à Marcq-en-Barœul, dans les magasins des négociants, pour y être vendu à la consommation domestique.

3° Sitôt leur retour, les marchands doivent en aviser la Mairie qui, si elle le juge nécessaire, fera contrôler cette déclaration.

4° Le charbon de Bruay pour foyers domestiques, sera vendu à 22 fr. au maximum les 100 k., rendu en cave ou à l'étage, au choix des acheteurs.

5° Bascule et poids sont de rigueur sur chaque voiture ou ramé de voitures, et les acheteurs libres de faire constater les livraisons.

6° Défense de transporter en même temps, sur la même voiture, du charbon provenant du ravitaillement et celui pris aux mines avec les bons de la Mairie.

Chaque contravention à cet article sera punie d'une amende de 50 francs.

COMINES

CHARBON. — La Mairie nous communique : Concernant la réglementation de la vente par voitures, il n'est pas possible d'étendre plus longtemps le bénéfice de cette mesure aux voituriers.

En conséquence, seuls, les négociants et marchands patentés pourront, désormais, se voir délivrer des bons sur présentation d'un bon régulier de la Mairie et de leur feuille de patente.

LA FRAUDE. — On a arrêté, à Comines, Léon Castryck, maçon, à Armentières, 38 ans, au moment où il essayait d'introduire en fraude 340 paquets de tabac d'une valeur de 1.925 francs.

CREDIT FRANCAIS
15, Rue de Lille, TOURCOING
17, Rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX
PAIEMENT DE COUPONS
42914 aux meilleures conditions

LILLE

Les députés du Nord dans les Commissions

Commission de l'Administration générale départementale et communale. — MM. Crespel et Lemire.

Commission des Affaires étrangères. — M. Daniel Vincent.

Commission de l'Agriculture. — MM. Macarez et des Rotours.

Commission de l'Armée. — MM. Pasqual et Vandame.

Commission d'Assurance et de Prévoyance sociales. — M. Plet.

Commission du Commerce et de l'Industrie. — M. René Lefebvre.

Commission des Comptes définitifs. — M. Couteaux.

Commission des Douanes. — MM. Delesalle et Couteaux.

Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts. — MM. Grousseau et Lemire.

Commission des Finances. — MM. Loucheur et Lebas.

Commission d'Hygiène. — M. Inghels.

Commission de la Législation civile et criminelle. — MM. Inghels et Escofier.

Commission des Mines et de la Force motrice. — MM. Loucheur et François Lefebvre.

Commission des Régions libérées. — MM. Daniel Vincent, Crespel, Delesalle, Grousseau, René Lefebvre, des Rotours, Vandame, Escofier et Goniaux.

Commission du Travail. — MM. Macarez et Saint-Venant.

Aucun député du Nord ne fait partie des Commission ci-dessous : Commission d'Alsace et de Lorraine, Commission des Travaux publics et des Moyens de communications, Commission du Suffrage universel.

Ne font partie d'aucune commission, MM. Jules Guesde et Delory.

**UN NEGOC